

Audit Label Bas Carbone : Projet CNPF C + for Combrailles (La Poste n° 2)

Contrôleur : Carolina Guillaume

Structure : PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Date et heure du contrôle : 23/06/2022

Porteur de Projet :	ASL Gestion Forestière des Combrailles	Type de Projet :	☒ Boisement ☐ Balivage (Conversion taillis=>futaie sur souches) ☐ Reconstitution
Nombre de propriétaires concernés :	2	Surface Totale du Projet Surface réellement boisée	4,9 ha
Type de vérification	☒ Documentaire ☒ Terrain	Méthode utilisée vérification terrain	Protocole d'audit v2-26/11/2021
Essence	☐ Châtaignier ☐ Robinier ☐ Charme ☐ Chêne Pédonculé ☐ Chêne Pubescent ☐ Chêne Sessile ☐ Chêne Vert ☐ Hêtre ☐ Autre ☐ Mélèze d'Europe ☐ Pin Laricio de Corse ☒ Erable ☒ Douglas		

Personne(s) présente(s) le jour du contrôle :

1. Nom, Prénom : Camille STOUF

☐ Propriétaire ☐ Représentant ☐ Gestionnaire ☒ Autre : CNPF

2. Nom, Prénom : Emmanuel Favre d'Anne

☐ Propriétaire ☐ Représentant ☐ Gestionnaire ☒ Autre : CRPF AURA

3. Nom, Prénom : Michel FANGET

☒ Propriétaire ☐ Représentant ☐ Gestionnaire ☐ Autre :

5. Nom, Prénom : Carolina GUILLAUME

☐ Propriétaire ☐ Représentant ☐ Gestionnaire ☒ Auditeur

Personne(s) consulté(s) pendant l'audit :

1. Nom, Prénom : Philippe PRADEUX .

☒ Propriétaire ☐ Représentant ☐ Gestionnaire ☐ Autre :

Exigences applicables

- Version des méthodes au moment de la labellisation du projet : Méthode CNPF, version 2 du 27/07/2020
- Réglementation en vigueur, notamment MFR, au moment de la labellisation du projet

Protocole d'Audit : v2 du 29/11/2021

Dates du chantier : cf factures par parcelles

Communes : Youx, Saint-Gervais-d'Auvergne

Description du projet : Ce projet consiste en un boisement de friches en cours de colonisation par des bois blancs (bouleaux, noisetiers) constituant un volume inférieur à 15 m³ /ha. Les boisements ont été réalisés avec une essence de production (douglas). Les enjeux environnementaux ont également été intégrés (préservation de bordures feuillues, création de bordures en érable sycomore, curage de mare...).

Classe de fertilité retenue : 2 pour le douglas et 2 pour l'érable sycomore

Densité de Plantation :

- Douglas (Fanget) = 1 529 plants/ha
- Douglas (Pradeux) = 1 297 plants/ha
- Erable sycomore (Fanget) = 980 plants/ha

Réductions d'émissions totales générales : 1 147 tCO

Indices des co-bénéfices attendus :

- Socio-économique : 55 %
- Préservation des sols : 0 %
- Biodiversité : 38 %
- Eau : 42 %

Rappel : tous les documents fournis par le porteur du projet sont confidentiels et ne feront l'objet d'aucune diffusion

Partie documentaire

Justificatifs présentés	Fourniture pièces			Commentaires	C	NC
		En audit	Après audit			
Michel FANGET Commune : Youx Parcelle : ZV 29 et 39 Surface : 3,33 ha Essence : Douglas	☐ Attestation de réception des travaux par l'entreprise			Document non présenté car non demandé aux entreprises lors de la réalisation des travaux.	NA	
	☒ Facture d'achat des plants ou des travaux de plantation	X			C	
	☐ Facture des travaux d'entretien ou des regarnis éventuels			Pas de regarni. L'entretien a été réalisé par le propriétaire lui-même.	NA	
	☒ Photo du boisement	X			C	
	☒ Certification Gestion Durable				C	
Michel FANGET Commune : Youx Parcelle : ZV 39 Surface : 0,1276 ha Essence : Erable	☐ Attestation de réception des travaux par l'entreprise			Document non présenté car non demandé aux entreprises lors de la réalisation des travaux.	NA	
	☒ Facture d'achat des plants ou des travaux de plantation	X			C	
	☐ Facture des travaux d'entretien ou des regarnis éventuels			Pas de regarni. L'entretien a été réalisé par le propriétaire lui-même.	NA	
	☒ Photo du boisement	X			C	
	☒ Certification Gestion Durable				C	
Philippe PRADEUX Commune : Saint-Gervais-d'Auvergne Parcelle : ZH 85 Surface : 1,4688 ha Essence : Douglas	☐ Attestation de réception des travaux par l'entreprise			Document non présenté car non demandé aux entreprises lors de la réalisation des travaux.	NA	
	☒ Facture d'achat des plants ou des travaux de plantation	X			C	
	☐ Facture des travaux d'entretien ou des regarnis éventuels			Pas de regarni. L'entretien a été réalisé par le propriétaire lui-même.	NA	
	☒ Photo du boisement	X			C	
	☒ Certification Gestion Durable				C	

C = conforme ; NC = non-conforme ; NA = non-applicable

Partie terrain

Calcul du nombre de plants vivants au bout de cinq saisons de végétation après l'opération de boisement

Référence : Surface du projet

Taille du projet : 4,9 ha

Comptage Statistique : 10%

Calcul du taux de plants vivants pour chaque tènement de boisement non contigu :

$$\tau_v = 100 \times \frac{N_v}{N_v + N_m}$$

Équation 1

T_v : taux d'arbres vivants

N_v : Nombre de Plants vivants

N_m : Nombre de Plants morts

Densité de plants vivants au bout de 5 ans :

$$d_5 = \tau_v \times d_i$$

Équation 2

D₅ : densité réelle constatée au bout de 5 saisons de végétation ;

D_i ; Densité initiale au moment de la plantation

Objectifs du projet

- ☒ 900 plants vivants/ha pour essences objectifs hors feuillus précieux, peupliers et noyers
- ☒ 800 plants vivants/ha pour les feuillus précieux (plants issus plantation et plants issus recru naturel)
- ☐ 130 plants vivants/ha pour peupliers et noyers
- ☐ Densités différentes dans arrêtés régionaux : (*Nouvelle-Aquitaine : Peupliers installés en densité définitive : 160 plants/ha*)
- ☐ Greco de l'IGN Méditerranée et Corse
- ☐ Projet prévention risques naturels

Parcelles	Taux d'arbres vivants (T _v)	Densité de plants vivants + 5 ans (D ₅)	Taux d'arbres vivants global (T _{v global})	Densité globale du projet (D _{5 globale})	Conformité
Michel FANGET Commune : Youx Parcelle : ZV 29 et 39 Surface : 3,33 ha Essence : Douglas	93%	1420	86%	3282	OUI
Michel FANGET Commune : Youx Parcelle : ZV 39 Surface : 0,1276 ha Essence : Erable	96%	941			
Philippe PRADEUX Commune : Saint-Gervais-d'Auvergne Parcelle : ZH 85 Surface : 1,4688 ha Essence : Douglas	71%	921			

Densité conforme

☒ Oui

☐ Non

Si Densité non conforme

Action du propriétaire pour y remédier ☐ OUI ☐ NON

Suite à aléa (dégât de gibier...) ☐ OUI ☐ NON

Vérification des co-bénéfices (Documentaire et le cas échéant Terrain)

Cobénéfices	Création de plus-value économique territoriale			
Socio-Economique		Rayon de 50 km	Rayon 50-100km	Valeur du bonus
	Distance de la majorité des ETF ayant réalisé les travaux	X		3/3
	Le boisement est situé à moins de 50 km du siège ou de sites du financeur (si déjà trouvé)	X		3/3
	Intégration par l'emploi			
		OUI	NON	0/5
	Travaux réalisés par des entreprises de réinsertion professionnelle ou d'aide à l'emploi de personnes en situation de handicap		X	
	Filtration de l'air en zone urbaine			
		OUI	NON	0/5
	Boisement localisé sur le territoire d'une métropole ou d'une Communauté Urbaine		X	
	Boisement localisé sur le territoire d'une Communauté d'Agglomération		X	0/2
	Certification Forestière			
		OUI	NON	
	Adhésion à une certification de gestion durable (PEFC/FSC)	X		5/5
	Regroupement de la Gestion Forestière			
		OUI	NON	

	Projet Collectif de regroupement de plusieurs propriétaires - ASLGF <i>Liste des adhérents à l'ASLGF au moment de la réalisation du projet contrôlée.</i>	X		5/5
	Assurance Forestière			
		OUI	NON	
	Souscription d'une assurance (incendie, tempête..) qui couvre une partie du reboisement		X	0/1
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE SOCIO ECONOMIQUE				16/29 - 55 %
Préservation des Sols	Préparation du Sol			
		OUI	NON	
	En bandes		X	0/2
	Par Potets travaillés		X	0/4
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE PRESERVATION DES SOLS				0/4 - 0%
Biodiversité	Introduction de biodiversité 1/2			
		OUI	NON	
	Boisements avec mini 3 essences dont 2 autochtones sur 40% des plants=>Essences et % :		X	0/5
	Boisement en mélange de 2 essences dont mini 10% des essences autochtones=>Essences et % :		X	0/1
	Introduction de biodiversité 2/2			
		OUI	NON	
	Création de bordures feuillues linéaires (routes, chemins, limites de parcelles)	X		1/1
	Préservation de la biodiversité préexistante			
		OUI	NON	
	Maintien de bordures boisées présentes à proximité des parcelles à boises	X		2/2

INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE BIODIVERSITE				3/8 - 38%
Eau	Prise en compte de milieux aquatiques ou humides 1/2			
		OUI	NON	0/1
	Choix d'essences adaptées aux bordures de milieux aquatique (ruisseaux, mares, étangs) et zones humides éventuellement présentes Essences et adéquation :		X	
	Prise en compte de milieux aquatiques ou humides 2/2			
		OUI	NON	0/1
	Boisement résineux effectué à plus de 10m de la bordure du cours d'eau		X	
	Amélioration de la qualité de l'eau			
		OUI	NON	0/5
	Boisement en périmètre de protection rapproché (PPR) ou éloigné (PPE) de captage d'eau		X	
	Amélioration de la biodiversité liée aux milieux humides			
		OUI	NON	5/5
	Restauration de milieux humides (curage de mardelles, mares..) ou création ex nihilo d'une ripisylve feuillues. <i>Le propriétaire Philippe Pradeux a curé une mare forestière.</i> <i>L'auditrice a bien identifié le lieu où se trouve la mare, or à cause de la sécheresse celle-ci est à vide.</i>	X		
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE EAU				
5/12 - 42%				

Bilan de l'audit

Densité conforme au bout de 5 ans : ☒ OUI ☐ NON

Valeur du rabais éventuel à appliquer si densité inférieure au minimum requis : Aucun, car densité supérieure au minimum requis

Recommandations en matière de valorisation des éco-bénéfices :

INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE SOCIO ECONOMIQUE	16/29 - 55 %
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE PRESERVATION DES SOLS	0/4 - 0%
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE BIODIVERSITE	3/8 - 38%
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE EAU	5/12 - 42%

Fait à Lempdes le 14/02/2025



Carolina Guillaume

Annexes : Photos



Photo 1 : Co-bénéfice biodiversité - maintien de bordure boisée.



Photo 2 : Plant d'érable sycomore

Photo 3 : Plantation de douglas chez P. PRADEUX





Photo 4 et 5 : Co-bénéfice
Bordure feuillue – plantation
d'érable sycomore ;
plantation de douglas chez
FANGET



M.

Photos 6 et 7 : Co-bénéfice eau - Mare curée en 2016 à gauche, et à vide en 2022 à droite.